Envoyé en préfecture le 21/05/2026
Reçu en préfecture le 21/05/2026
Publié le
ID : 035-213503436-20260521-2026_35-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
D'ILLE ET VILAINE

COMMUNE DE
TRESBŒUF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TRESBŒUF

Séance du 6 mai 2026

Effectif légal : 15
Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de présents : 14
Absents représentés : 1
Nombre de votants : 14
Quorum réuni

Le six mai deux mille vingt-six,
Le conseil municipal de la commune de TRESBOEUF s'est réuni dans la salle Jean-Baptiste Chevrel, sur convocation en date du vingt-neuf avril deux mille vingt-six, adressée par M. HUREL David, Maire.

Sont présents : M. BLANCHARD Olivier, Mme BOISNARD Christine, M. BOURNICHE Romain, M. GALODE Jean, Mme GUILLAUME Sophie, Mme HELMBOLD Cassandre, M. HUREL David, Mme JEUSSET Marie-Hélène, Mme LECLAIR Virginie, Mme LETANG Patricia, Mme LOUIS Gwénola, M. LOYER Alexis, M. NIMAL Gérald, Mme ROUX Laurence.
Pouvoirs : Absent représenté
M. GUILLOU Josselin par M. HUREL David

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de désigner à main levée le secrétaire de séance. Mme JEUSSET Marie Hélène a été désignée en qualité de secrétaire de séance (article L. 2121-15 du CGCT).
Renouvellement de la commission communale des impôts directs (CCID) suite aux élections municipales - délibération 2026-35
Monsieur Le Maire présente la commission communale des impôts directs (CCID) :
« Conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts (CGI), il convient de constituer la CCID qui est composée :

- Du Maire : Président de la commission,
- De 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants pour les communes dont la population est inférieure à 2000 habitants.

La durée de la commission est identique à celle du mandat.
Elle a pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou sur les nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensés par l'administration fiscale.
La désignation des commissaires doit être effectuée par le Directeur régional ou départemental des finances publiques, dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune.
Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée sur délibération du conseil municipal. »
M. Le Maire propose une liste de 21 noms.
Messieurs Romain BOURNICHE, GALODE Jean et BLANCHARD Olivier se portent candidats et seront ajoutés à la liste transmise à La Préfecture.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- Approuve la liste proposée de 24 noms proposés pour la commission communale des impôts directs (CCID).

Pour extrait conforme,
Le Maire

HUREL David